

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 21 Mai 2025**

**Présents :** B. GOUZIN, J.L. RANDON, R. POUJOL, C. MACIAS-ADICEOM, A. GOBERT, B. BAUTOU, E. PONS, M. DIAW, M. RIEUTORD, R. ALLEXANT.

**Excusés :** C. CHAUVITEAU (pouvoir à J.L. RANDON).

### **1. CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES SOLS**

En matière d'instruction des sols, le législateur a introduit la possibilité de déposer des déclarations préalables modificatives et des transferts de déclarations préalables. Considérant qu'il convient de fixer les tarifs d'instruction de ces nouveaux actes, le conseil est appelé à se prononcer sur la signature d'un avenant à la convention pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols entre la commune de Jonquières et la C.C.V.H.

La signature de cet avenant entraîne un coût supplémentaire de 2%.

**Le Conseil approuve à l'unanimité la signature de l'avenant n°2 à la convention pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.**

### **2. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

Il s'agit de la 3<sup>ème</sup> version du plan local de l'habitat établi en liaison avec le schéma de cohérence territoriale (**SCoT**).

Ce plan est organisé autour des axes suivants :

- Maîtriser son développement autour d'un projet d'accueil équilibré, raisonné et raisonnable.
- Produire une offre en logements abordables à haute intensité.
- Répondre aux besoins des plus fragiles, via la promotion de logements solidaires et/ou inclusifs.
- Poser les bases d'une politique foncière volontariste de court et moyen terme.
- Améliorer la qualité d'habiter autour des enjeux environnementaux.

La durée de ce plan est de 6 ans (2025-2031) et son coût d'environ 5 millions d'euros.

Les perspectives pour Jonquières sont de 12 nouvelles résidences principales.

**Le Conseil prend acte de ces informations et émet un avis favorable.**

### **3. SCOT/PLU**

Monsieur le Maire informe le conseil de la réunion qui s'est tenue le 6 février avec les équipes du SCOT au cours de laquelle a été présentée la restitution de l'analyse de la compatibilité du PLU de la commune avec le SCOT Pays Cœur d'Hérault.

Il en ressort que l'exercice actuel du PLU n'est pas incompatible avec le SCOT qui estime le potentiel pour notre commune à environ 3Ha pour la période 2018/2040.

En l'état il n'y a pas de risques pour les parcelles existantes en zone 1AU.

L'urbanisation de la zone 2AU nécessitera une révision générale du PLU avec une refonte globale du projet démographique et urbain.

### **4. QUESTIONS DIVERSES**

- Débroussaillage et entretien des cours d'eau : des rappels seront adressés à tous les propriétaires n'ayant pas satisfait à leur obligation légale de débroussaillage et/ou d'entretien des cours d'eau.
- Travaux « Croix du Planol » : Le projet est susceptible d'évoluer en fonction des résultats de la commission d'appel d'offres qui aura lieu le 11 juin, tout en restant dans l'enveloppe d'environ 250 000€.  
Les travaux devraient débuter fin septembre.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 00.**